

ATELIER PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE N'DJAMENA SUR LA LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE A HAUT NIVEAU, LE TRAFIC ILLEGAL DES ESPECES SAUVAGES, LES MOUVEMENTS DES GROUPES ARMES DANS ET AUTOUR DES AIRES PROTEGEES AINSI QUE LES GROUPES DES TRANSHUMANTS ARMES ENTRE LE SAHEL ET L'AFRIQUE EQUATORIALE



COMPTE RENDU

Douala, Cameroun les 12 et 13 novembre 2018

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa feuille de route, la Facilitation du PFBC projette d'organiser en Janvier 2019 sous l'égide du Gouvernement de la République du Tchad, une Conférence Internationale sur le braconnage, la sécurité et la stabilité ainsi que le contrôle de la transhumance armée des groupes pastoralismes entre l'Afrique Equatoriale, le Sahel, les deux Soudans et la RDC.

A cet effet, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo en collaboration avec la COMIFAC, l'UE, et la Coopération Allemande organise un atelier qui devrait réunir des experts afin d'identifier les points forts et faiblesses des instruments de lutte anti braconnage produits à ce jour dans la sous région et permettre que les travaux prévues à N'Djamena débouche sur une feuille de route opérationnelle axée sur des résultats directs et impacts visibles valorisant de façon optimale l'engagement politique des Etats et des Partenaires sur cette question tant sur des axes géospatiales que thématiques.

L'objectif principal de cet atelier est d'identifier les points forts et faiblesses des instruments de lutte anti braconnage produits à ce jour dans la sous région afin de permettre que les travaux prévues à N'Djamena débouchent sur une feuille de route opérationnelle axée sur des résultats directs et impacts visibles valorisant de façon optimale l'engagement politique des Etats et des Partenaires sur cette question tant sur des axes géospatiales que thématiques. Il s'agit spécifiquement de :

- Faire un état de lieu de l'efficacité de la lutte anti braconnage dans la sous-région du Bassin du Congo (COMIFAC TRAFFIC) ;
- Faire un état de lieu des menaces directes et indirectes liées à la fois au braconnage, à la transhumance armée et au conflit armé dans la sous région (UE) ;
- proposer des axes opérationnels en fonction des possibilités des accords des partenariats transfrontaliers dans le cadre de la LAB ainsi que des mécanismes effectifs des déploiements entre la zone Afrique Equatoriale, Niger, Cameroun, Tchad, RCA Soudan, Sud Soudan et Nord RD Congo.
- Produire le plan d'engagement technique (opérationnel) et valoriser les engagements politiques devant être pris à N'Djamena.

Ont pris part à cet atelier :

- Les Experts des administrations en charge de la faune et des aires protégées des pays suivants : Cameroun, RCA, Tchad, RD Congo et Soudan du sud ;

- Les représentants des organisations sous-régionales et régionales spécialisées sur les questions de la gestion de la biodiversité suivantes : COMIFAC, OCFSA, OFAC, WWF, AWF, WCS, LAGA, PFBC et GIZ;

SESSION 1 : CEREMONIE D'OUVERTURE

a) Allocutions

La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre interventions : le mot d'introduction du Co-facilitateur PFBC qui a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants à l'atelier préparatoire, en situant l'importance de cet atelier tout en rappelant les attentes particulières de la conférence internationale de N'Djamena par les hautes autorités.

Ensuite Madame la représentante de la GIZ qui dans son allocution de circonstance, rappelle que la conférence de N'djamena en janvier 2019, s'inscrit dans l'optique de la redynamisation et du fonctionnement des plateformes de concertation transfrontalières de quatre pays membres de la COMIFAC (Cameroun, RCA, RDC et Tchad) et de trois pays hors zone COMIFAC (Niger, Soudan et Sud Soudan) pour les écosystèmes d'Afrique équatoriale et Sahel. Elle rappelle que c'est dans cette dynamique que le ministère allemand de la Coopération (BMZ) à travers le Programme GIZ d'appui à la COMIFAC appui la facilitation Belge du PFBC. Le Programme GIZ évolue dans un environnement multidisciplinaire impliquant plusieurs acteurs aussi bien dans la gestion des Aires Protégées Transfrontalières que dans d'autres volets liés à la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo. Ainsi, la Conférence ministérielle du 23 au 25 janvier 2019 à N'Djamena sur le thème : «Menaces des groupes armés circulant entre le Sahel, le Soudan et le Nord de l'Afrique Équatoriale pour ses aires naturelles protégées et leurs populations riveraines : l'Analyse et plan d'action» est plus que d'actualité au vue des défis auxquelles font face les Etats d'Afrique équatoriale et du Sahel en terme de gestion durable des ressources naturelles et les conflits y afférents. Elle termine son allocution en exhortant les participants à abonder dans le sens de la production des idées constructives et d'un plan d'action réaliste et faisable.

Troisième à intervenir, le Secrétaire permanent de l'OCFSA, a d'abord remercié les organisateurs pour avoir pris une initiative louable d'organiser une rencontre pour examiner la situation et explorer les différentes solutions à envisager. Il fait un rappel de l'historique de l'OCFSA depuis sa création, sa restructuration et la mise en place de la nouvelle équipe dirigeante le 09

avril 2018, et situe les préoccupations et les objectifs de cet atelier au centre de la mission principale de l'Organisation. Le facilitateur technique de l'atelier, a par ailleurs martelé que le braconnage, le trafic et le commerce illicite d'espèces sauvages contribuent en effet au recul spectaculaire sur tous les continents, des populations de nombreuses espèces protégées et représente une menace pour la sécurité nationale et régionale. Pour venir à bout de ce fléau qui n'épargne aucun pays de la sous-région de l'Afrique centrale, il faut œuvrer en partenariat. Ce qui suppose la promotion d'une coalition d'acteurs dynamiques et engagés a-t-il souligné.

Et enfin le représentant du Secrétaire Exécutif COMIFAC a exprimé la reconnaissance de la COMIFAC, Co-organisatrice de ces assises aux participants pour avoir répondu favorablement à l'invitation. Il a salué plus particulièrement la présence de la délégation du Soudan du sud parmi les participants.

Il a ensuite, rappelé que les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale renferment une biodiversité exceptionnelle qui constitue un potentiel pour le développement socio-économique de la sous-région. Reconnaisant l'importance économique et écologique de ces écosystèmes, ainsi que les menaces croissantes qui pèsent sur eux. Les chefs d'états d'Afrique centrale se sont engagés en mars 1999 à Yaoundé, à travers la « déclaration de Yaoundé » à œuvrer de manière concertée à la conservation et à la gestion des écosystèmes forestiers de leurs pays pour soutenir les efforts de développement économique et social de leurs populations. Cette volonté politique des états s'est manifestée entre autres par la création des AP transfrontalières, l'adoption en juin 2012 d'un plan d'action pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF), la création d'un sous-groupe de travail sur les aires protégées et la faune sauvage (SGTAPFS) en 2012...

Malgré ces efforts consentis pour la conservation de la biodiversité, bon nombre d'espèces de faune et de flore sont de plus en plus menacées. Les braconniers ne cessent de se réorganiser et font parler d'eux en massacrant des troupes d'éléphants et en tuant les écopardes chargés de sécuriser la faune. Il est donc urgent de concevoir et de concrétiser des programmes et projets d'action transfrontaliers, notamment pour encadrer les pasteurs transhumants. Ainsi la conférence internationale des ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte anti braconnage et autres activités criminelles devient une urgence car elle permettra entre autres d'analyser en profondeur la nature et l'ampleur de la menace et à adopter une feuille de route programmatique et opérationnelle tant national que régional. Il termine son allocution en souhaitant plein succès aux travaux et déclare ouvert l'atelier préparatoire de la conférence internationale de N'Djamena.

b) Présentation des objectifs de l'atelier et mise en place du bureau

Après la cérémonie protocolaire d'ouverture, le Secrétaire Permanent de l'OCFSA facilitateur de l'atelier, a présenté les objectifs et les résultats attendus de cette rencontre.

Un présidium composé d'un président, de deux vice-présidents, et deux rapporteurs a été mis en place pour conduire les travaux de l'atelier.

- Président : Cameroun
- 1er vice-président : Tchad
- 2eme Vice-président : Soudan du sud
- 1 er Rapporteur : RCA
- 2eme Rapporteur : RDC

Une photo de famille a marquée la fin de la cérémonie d'ouverture de la session 1.

SESSION 2 : PRESENTATION DES PAYS ET DES INSTITUTIONS REGIONALES

1. Présentation du Projet RIOFAC, Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC)

C'est une présentation de la carte des aires protégées de la sous région dans laquelle trois thématiques ont été développés :

- Braconnage transfrontalier ;
- Insécurité due aux bandes armées ;
- Transhumance incontrôlée

Les données sont issues, du Programme Monitoring Illegal Killing Elephant (MIKE) concernant les carcasses d'éléphants, des services de conservation des pays concernés ;

Les données de la transhumance sont fournies par OCHA et APN. Elles concernent la RCA (CHINKO) et la RDC (Garamba).

Pour les données sur l'insécurité, les conflits armés, (Boko-Haram, LRA (Lord Resistance Army)), elles sont issues des journaux et autres sources d'informations telles que les missions des nations unies et des réseaux d'acteurs.

Les réactions ne se sont pas fait attendre car la carte ne montre pas la source des mouvements des transhumants depuis le Nigeria en passant par le Tchad, le Cameroun pour arriver en RCA et finir en RDC.

Notons aussi que les couloirs de transhumance corroborent avec les zones d'insécurité identifiées. Ceci montre à suffisance les interactions entre la transhumance incontrôlée et le phénomène d'insécurité dans la sous-région.

2. La Présentation du Tchad :

Lutte Antibraconnage : par le DCFAP

Il a été question de présenter : les aires protégées du Tchad, les acteurs de la criminalité faunique, les causes et les facteurs du braconnage, le cadre réglementaire, la problématique liée à la conservation de la faune, la stratégie de lutte contre le braconnage et les mesures prises pour la conservation de sa biodiversité.

3. Présentation de la RCA : les Menaces sur les Aires protégées en par le DFAP

La présentation est axée sur :

- Etat de lieu de la faune ;
- Les menaces liées au braconnage, à la transhumance armée et au conflit armé ;
- Les conséquences sur la faune;
- Les instruments de Lutte Antibraconnage;
- Et quelques Accords tripartites que le pays a signés dans la sous-région ;

Les principales menaces sont : le braconnage, la transhumance incontrôlée et armée, exploitation forestières, exploitation minières.

Les transhumants sont armés et sont sources de la prolifération des armes de guerre. Ils empoisonnent les carcasses de leurs bétails morts pour tuer les carnivores sauvages. Ces transhumants ne respectent plus les couloirs de transhumance officiels.

A coté des transhumants, les groupes armés Séléka, Anti Balaka, le LRA constituent une véritable menace pour la faune et la sécurité de la sous-région.

4. Présentation de la République du Cameroun Aires Protégées Transfrontalières, moteur d'intégration et de développement/ Sous-Directeur de la Conservation de la Faune (SDCF)

Le Cameroun est un espace multisectoriel où les aires protégées font face à diverses contraintes qui sont :

- Braconnage avec mort des écogardes ;
- Orpaillages clandestins ;
- Contraintes sécuritaires avec Boko-Haram dans le nord ;
- Agriculture itinérantes dans le nord avec l'usage des feux pour les défriches;
- Elevage transhumant depuis l'Afrique occidentale jusqu'au bassin du Congo.

L'Administration des aires protégées à travers le MINFOF travaille en synergie avec d'autres départements de l'administration centrale et décentralisée.

Les actions entreprises par le gouvernement se résument par la signature des accords avec des partenaires régionaux, sous-régionaux, et les

organisations internationales pour la protection de la biodiversité, le renforcement technique et matériel des services du MINFOF et des écogardes dans les AP, la construction des infrastructures d'accueil et d'hébergement dans les AP.

5. Présentation de la République du Soudan du Sud

Les défis liés aux trafics des espèces de faune sauvage et les mouvements des bandes armées transfrontalières, ainsi que la transhumance et le pastoralisme au Soudan du sud. Il dispose de 19 aires protégées dont, 6 sont frontalières avec la RCA et la République Démocratique du Congo. Les problèmes transfrontaliers liés aux groupes armés et à la transhumance armée et incontrôlée sont identiques à ceux de la RCA et de RDC. Il note également un manque de moyens logistiques et financiers pour la surveillance de ces aires protégées. Il a par ailleurs sollicité un renforcement de la coopération transfrontalière pour une meilleure collaboration.

6. Présentation de OCFSA : Note d'information sur l'organisation / Directeur Technique

Cette présentation est un rappel succinct de la note de présentation sur l'organisation après sa redynamisation et sa restructuration après la conférence extraordinaire des ministres en charge de la faune des pays membres tenue du 26 au 27 octobre 2017 à Douala. Cette présentation a mis un accent particulier sur la mission de l'organisation, sa vision et son plan stratégique intérimaire 2019-2022.

7. Présentation WWF : Boite à outils Zéro Braconnage par le coordonateur du projet de WWF

Le « Braconnage Zéro » est une boîte à outils de la lutte Antibraconnage. Dans son propos, le représentant du WWF a fait savoir qu'en raison de la multiplicité d'acteurs en matière de LAB, il y a eu duplication d'efforts et par conséquent peu ou pas d'impacts attendus d'où l'importance de la boîte à outil qui a pour but de renforcer et d'améliorer la collaboration entre les acteurs afin de parvenir à une meilleure répartition des efforts.

La boîte à outils cible soit une aire protégée ou soit une ou plusieurs espèces de faune. Elle compte 06 piliers à savoir : Evaluation (utilisation outil PAMET, MEE), Technologie (SMART, Drones, Chiens), Capacités (formation, condition de travail), Communautés (prévention conflits homme/faune, informateurs), poursuites judiciaires (enquêtes approfondies), coopération (cellule de coordination, taskforce).

La stratégie mise en place pour mieux utiliser la boîte à outil est que les 6 piliers soient intégrés dans les stratégies de conservation et de mise en application de loi des pays.

SESSION 3 : PRESENTATION SUR LES THEMATIQUES DE L'ATELIER

8. Présentation « Efficacité dans la lutte contre le trafic d'espèces fauniques »/LAGA/TRAFFIC/WWF.

L'orateur a présenté l'état des lieux de 2003 à 2018, les défis et solutions. En résumé durant cette période, plus de 500 trafiquants ont été arrêtés.

- Au total, 284 missions d'enquête ont été effectuées dans les 8 régions du pays.
- Des opérations ont été menées dans les 6 régions du pays, aboutissant à l'arrestation de 36 trafiquants majeurs avec un taux de 1 tous les 10 jours, donnant lieu à 41 procès.
- LAGA a apporté une assistance juridique à certaines unités des forces de l'ordre dans cinq (05) de ces cas.
- Les opérations portant sur les écailles de pangolins, les primates et l'ivoire représentaient plus de 65% du nombre total d'opérations
- Le taux d'emprisonnement des délinquants arrêtés était de 73%.
- Des opérations ont été menées dans 3 régions, au cours desquelles 18 principaux trafiquants ont été arrêtés,
- LAGA a apporté une assistance juridique dans 3 autres cas
- Les opérations sur les écailles de pangolin et l'ivoire ont représenté plus de 75% des saisies.

9. Présentation sur l'état de lieu de mise en œuvre des accords binational BSB Yamoussa et tripartite LAB de N'Djamena par la représentante de la Coopération Allemande (GIZ)

L'orateur a présenté le complexe BSB Yamoussa ensuite l'état de la mise en œuvre des accords BSB Yamoussa et Accord tripartite de lutte anti braconnage de N'Djamena et enfin des constats et recommandations.

En effet L'ensemble des Parcs Nationaux de Bouba-Ndjida (au Cameroun) et Sena-Oura (au Tchad) constitue un bloc de 300 000 ha. Inscrit au Plan convergence de la COMIFAC, le Complexe d'APT érigé en binational «BSB Yamoussa » est en collaboration avec le RAPAC. Un protocole d'accord de coopération et de gestion du complexe transfrontalier BSB Yamoussa a été signé le 02 août 2011 à Yaoundé.

Concernant la mise en œuvre des accords transfrontaliers, l'Elaboration du protocole spécifique sur la Lutte Anti Braconnage se rapportant à l'Accord de Coopération Tripartite AT-LAB de N'Djamena entre la RCA, le Cameroun et le

Tchad, la Tenue de la première session du CTPE en 2017 à Ngaoundéré, en ce qui concerne l'accord binational entre le Cameroun et le Tchad, plusieurs sessions de Comité binational de planification et d'exécution ont été organisées à Garoua et à Pala. Des projets de protocoles spécifiques de libre circulation, de patrouilles mixtes et conjointes, le protocole spécifique de développement local entre les deux aires protégées, sont en cours de signature.

Quelques constats ont été faits parmi lesquels :

- Les questions de transhumance, pastoralisme et de braconnage vont bien au de la au delà des capacités des services de conservation et des actions isolées des Etats ;
- En l'absence d'un cadre institutionnalisé de concertation, de médiation et d'arbitrage accepté par tous les acteurs, il est difficile de gérer durablement la plupart des problématiques liées à la gestion concertée des ressources des APTs;
- Plusieurs Accords ont été signés à ce jour dans la sous-région et au-delà de l'Afrique Centrale, néanmoins leur efficacité et effectivité nécessite qu'un inventaire des Accords et plateformes/Comités transfrontaliers en relation avec la sécurisation des Aps soit réalisé comme point de départ de l'action de la Conférence de N'Djamena.

Quelques recommandations ont été formulées par l'orateur entre autres :

- Renforcement des fréquences des consultations des parties aux deux Accords dans la MEO des protocoles spécifiques: mise en place des Organes des Accords Bi et Tri-nationale; mise en place la Brigade Binationale et cellules afférentes; Intensification des patrouilles dans les deux parcs; Elaboration de la stratégie LAB de la Tripartite + plan d'action;
- Créer / redynamiser un cadre institutionnalisé de concertation, de médiation et/ou d'arbitrage accepté par tous les acteurs dans l'optique de mettre en œuvre des programmes conjoints LAB dans les zones transfrontalière;
- Mettre en place / activer un mécanisme de gestion durable des problématiques liées à la gestion concertée des ressources des Aires Protégées Transfrontalières (APT);
- Adresser les questions de gouvernance liées à l'utilisation des ressources

Le représentant de la RDC a fait une présentation sur l'expérience du Partenariat Public-Privé (PPP) comme l'une des solutions aux problèmes de gestion des aires protégées en Afrique centrale. Par la suite, il a distribué une note d'informations sur l'état de lieu des menaces directes et indirectes

liées à la fois au braconnage, la transhumance armée et le conflit armé dans le paysage Garamba- Bili- Uéré.

SESSION 4 : TRAVAUX EN GROUPES THEMATIQUES

Trois groupes ont été constitués pour analyser et faire de propositions d'action aux préoccupations ci-après:

1. Quelles réponses à la transhumance incontrôlée autour et dans les aires protégées ; quelles préventions pour maîtriser ces mouvements ? Qui sont les pays affectés ? Quelle collaboration entre pays ? (Cameroun RCA Tchad RDC) ;
2. Quelle efficacité des Accords transfrontaliers ? Qu'est ce qu'il faut-il actionner de façon pratique pour activer ces processus ? Nommer les zones transfrontalières qui nécessitent des Accords, ou qui les justifient (Tchad, Cameroun, RCA, Sud Soudan, RDC) ;
3. Quel système de gestion des Aires Protégées à promouvoir dans la sous-région, au regard des forces et faiblesses enregistrées avec les PPP, cas de Zakouma, Garamba et autres ? (Tchad, Cameroun, RCA, Sud Soudan, RDC)
4. Quelles gestions des données institutionnelles pour guider toutes ces thématiques et orienter les décisions lors de la conférence de N'Djamena ?

SESSION 5 : PRESENTATIONS SUR LES THEMATIQUES DE L'ATELIER

Les résultats des travaux en groupes se trouvent en annexe. Les détails de ces recommandations se trouvent dans les rapports en annexe

LES RECOMMANDATIONS

Après ces présentations, des débats ont été engagés et les recommandations suivantes ont été formulées:

Aux pays

1. Les données sur les saisies d'armes et munitions et autres produits doivent être fournies par les pays pour alimenter la base des données OFAC
2. Continuer à améliorer la connaissance sur les données pour avoir un système d'information fiable en identifiant les indicateurs à collecter sur le terrain dans les différents secteurs
3. Inviter les responsables de la sécurité, de la défense et de l'aménagement du territoire de chaque pays concerné à la prochaine réunion des experts pays avant la conférence de N'Djamena

4. Regrouper les pays en trois zones (blocs) géographiques et thématiques pour faciliter une gestion institutionnelle pour la mise en œuvre des activités
5. Encourager le développement économique, l'aménagement du territoire afin de résoudre le problème de sécurité, de transhumance et du braconnage ;
6. La dimension sécuritaire, économique et de la conservation doivent être analysés selon les grands blocs (nord Cameroun, Tchad, Niger et Nigeria- Tchad, RCA et RDC- Soudan du sud, RDC) ainsi que les autres activités transfrontalières.

Aux Organisations internationales et aux partenaires techniques et financiers

1. Mettre à la disposition de l'OFAC les données sur la transhumance pour la centralisation avec l'appui des partenaires.
2. Renforcer la résilience des peuples autochtones et les communautés locales aux effets du changement climatique ;
3. Doter l'OCFSA des capacités opérationnelles et institutionnelles à la hauteur des enjeux faune-sécurité
4. Prendre acte des quatre blocs géographiques émergents ci-dessous comme points centraux d'intérêt pour la sécurisation des aires protégées et le contrôle de la transhumance puis y concentrer des appuis. A savoir :
 - a. Nord Cameroun-Tchad-Niger-Soudan
 - b. Cameroun-Tchad-RCA ;
 - c. RCA-RDC- Soudan du sud;
 - d. Cameroun-Nigeria.

Au PFBC, la COMIFAC et l'OCFSA :

Finaliser les fiches techniques thématiques et envoyer aux pays au plus tard le 15 décembre 2018.

Fait à Douala, le 13 novembre 2018

**Pour les Participants
Les Rapporteurs**

ANNEXES.

RESTITUTION DES TRAVAUX DE GROUPE

GROUPE 1

N°	THEMES	ACTIONS PROPOSEES/REponses
01	TRANSHUMANCE INCONTROLEE (transhumance transfrontalière)	<ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="927 738 2040 810">1. Pays affectés : RCA, Tchad, Cameroun, RDC, Soudan, Sud-Soudan, Niger<li data-bbox="927 815 2074 1375">2. Un plan d'affectation des terres/micro-zonage, délimiter les couloirs de transhumance et définir de nouveaux couloirs au besoin, réactualiser les textes délimitant les couloirs de transhumance en tenant compte de l'avancée des fronts agricoles, sensibiliser les populations sur les textes existants ; initier un modèle de développement économique de la transhumance (incluant entre autres l'identification des acteurs liés à la transhumance, la sédentarisation des bergers, utilisation des races améliorées, intensification de l'élevage), revenir à des plans d'aménagement territoriaux ; la création des ranchs ; la sécurisation des AP (création des ceintures vertes autour des AP), la restauration des écosystèmes du lac-Tchad ; la sécurisation des transhumants ; cartographier les zones à problèmes et faire intervenir l'armée pour veiller au respect de la réglementation sur le transport des armes; lutte contre la dégradation des terres, la gestion concertée de l'eau, la mise en place

		d'un fonds de développement économique de la transhumance ;
02	ACCORDS TRANSFRONTALIERS	<ul style="list-style-type: none"> - Commission du Bassin du Lac Tchad, la Tripartite (CMR, Tchad, RCA), le BSB Yamoussa (Tchad CMR)... - Difficultés de mise en pratique des différents accords existants ; - Toute la zone intégrant les pays RCA, Tchad, Cameroun, RDC, Soudan, Sud-Soudan, Niger nécessite un toilettage des textes existants pour tenir compte des réalités actuelles
03	GESTION DES AIRES PROTEGEES	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche des financements durables pour la gestion étatique ou la cogestion des AP ; - La promotion de l'écotourisme pour l'autofinancement des AP avec les partenaires privés ; - Faire des expériences pilotes des PPP
04	GESTION DES DONNEES INSTITUTIONNELLES	CEEAC/OCFSA pour une implication au niveau stratégique et politique AWF/WWF, pour l'opérationnalisation

RESTITUTION DES TRAVAUX DU GROUPE 2

Question 2 : Quelle efficacité des Accords transfrontaliers, qu'est qu'il faut actionner de façon pratique pour activer ces processus ? Nommer les zones transfrontalières qui nécessitent ces Accords, ou qui les justifient (TCD, CAM, SSD, RDC).

Accords internationaux dans la sous-région

- CBLT
- Tchad – Cameroun
- Tchad – RCA
- Tchad – Cameroun – RCA

MAIS collaboration théorique et souvent pas suivie de protocoles spécifiques

- Pas d'activations transfrontalières (poursuites judiciaires, échanges d'informations, ...)
- Manque d'animation politique, manque de clarté des rôles (qui convoque les arbitrages?, ...)
- Même les actions ne nécessitant pas de protocoles spécifiques ne sont pas mises en œuvre
- Pas de suivi de la mise en œuvre ni financier

Il faut un plan opérationnel sur base de :

- L'évaluation des accords et l'identification des superpositions/contradictions avec les accords traditionnels et historiques
- L'identification des actions efficaces réalistes
- L'instauration d'un mécanisme de suivi avec un financement clair et des responsabilités attribuées

Il faut prendre en compte les liens historiques et culturels ainsi que les accords traditionnels

Impliquer les chefs traditionnels dans la mise en œuvre de ces protocoles spécifiques

Question 2 : Quelle efficacité des Accords transfrontaliers, qu'est qu'il faut actionner de façon pratique pour activer ces processus ? Nommer les zones transfrontalières qui nécessitent ces Accords, ou qui les justifient (TCD, CAM, SSD, RDC).

Approche transnationale « par blocs » dans la sous-région

- RDC – RCA – Soudan du Sud – Soudan
- Bassin du Lac Tchad
- Tchad – RCA – Cameroun
- ? Nigeria – Niger – Cameroun ?

MAIS collaboration théorique et souvent pas suivie de protocoles spécifiques

- Pas d'activation
- Pas de suivi de la mise en œuvre ni financier

Il faut un plan opérationnel sur base de :

- L'évaluation des accords et l'identification des superpositions/contradictions avec les accords traditionnels et historiques
- L'identification des actions efficaces réalistes
- L'instauration d'un mécanisme de suivi avec un financement clair et des responsabilités attribuées

Il faut prendre en compte les liens historiques et culturelles ainsi que les accords traditionnels

- Impliquer les chefs traditionnels dans la mise en œuvre de ces protocoles spécifiques

Question 3 : Quel système de gestion des aires protégées à promouvoir dans la sous-région, au regard des forces et faiblesses enregistrés avec les PPP, cas de Zakouma, Garamba et autres ? (Tchad Cameroun, RCA, Sud Soudan, RDC).

Il ne faut pas imposer l'unicité des modes de gestion

- PPPs, Fondations,
- Effectifs mais solutions à court et moyen termes pour pallier aux problèmes de gouvernance

Il ne faut pas se limiter aux espaces géographiques des aires protégées

- Quelque soit le mode de gestion, il faut VALORISER l'aire protégée
- Renforcer l'intégration des aires protégées dans des dynamiques régionales, des paysages de gestion durable
- Diversifier les appuis en terme géographiques mais aussi de domaine

Renforcer la professionnalisation des conservateurs

- Formations diplômantes (Ecole de faune, ALU Conservation, ERAIFT, ...)
- Recyclages/formations aux nouveaux enjeux et pratiques de conservation
- L'instauration d'un mécanisme de suivi avec un financement clair et des responsabilités attribuées

Il faut prendre en compte les liens historiques et culturels ainsi que les accords traditionnels

- Impliquer les chefs traditionnels dans la mise en œuvre de ces protocoles spécifiques

RESTITUTION GROUP THREE

SAMPLE CASE GARAMBA (DRC) AND LANTOTO (SOUTH SUDAN)

- The discussions were focused on the transboundary area of South Sudan and DRC.
- The necessity for political will
- Use of the security argument (solving transhumance problems as part of a larger solution to solving security problems within the region)
- Use of the economic argument (unlocking the economic potential of transhumance and other resources of the area)

PROPOSALS

- Tri national accord between Garamba in DRC and Lantoto in South Sudan. Chinko in CAR and Boro in South Sudan,
- Rapid response framework to transhumance problems – collaborative and communication framework to address transhumance (movement of pastoralists)
- Mapping out migratory corridors and implementing a sustainable land use system.
- Creating livelihoods projects and development activities around parks
- Sub regional institutions and organizations for managing data (suggestions COMIFAC/OFAC to be the data hub)